



## Commission d'Organisation des Compétitions

Réunion du : 05/12/2017

Ordre du Jour : Traitement des Affaires.

### Traitement des Affaires

#### Affaire N° 013: Rencontre JSBDK - CSAPB(U19) du 02/12/2017

Non déroulement de la rencontre

- Attendu que la rencontre a été programmée le 02/12/2017 au stade communal DJEBALLH.K à 11H00.
- Vu la feuille de Match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale le non déroulement de la rencontre suite à l'effectif réduit (10 Joueurs) de l'équipe CSA.PONT BOUCHEGOUF sur le lieu de la rencontre.

#### Par ces Motifs la COC décide :

- **Match perdu par pénalité à l'équipe (CSA.PONT BOUCHEGOUF) (U19) pour octroyer le gain du match à l'équipe (JSB.DJEBALLH.K) (U19) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).**
- **Défalcation d'un point au club (CSA.PONT BOUCHEGOUF) (U19).**
- **Une Amende de Cinq Mille Dinard (5 000 DA) à l'équipe (CSA.PONT BOUCHEGOUF) conformément à l'article (Art 49/ R.G/FAF/Jeunes. payable dans un délai de 30 jours.**